



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 15177

Texte de la question

M. Damien Alary attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur la situation de la Fédération nationale des associations d'accueil et de réadaptation sociale (FNARS). En effet, les membres de l'association FNARS Languedoc-Roussillon s'inquiètent de la détérioration de leurs conditions de travail depuis un an. L'insuffisance de moyens les oblige à laisser femmes et enfants dans la rue, à fermer des chantiers d'insertion, à maintenir en foyers précaires des personnes qui n'ont pas d'autres solutions et de dépenser toute leur énergie à régler les problèmes financiers qu'ils subissent. Dans ce contexte, ils sollicitent le Gouvernement sur différents points : augmentation du budget de la solidarité pour permettre à ces associations de travailler en toute quiétude ; correction de la réduction budgétaire sur les CES ; rénovation du système pénitentiaire ; revalorisation des aides personnelles au logement et stagnation des crédits destinés aux fonds de solidarité logement et à l'aide à la médiation locative ; revalorisation du montant du RMI pour atteindre le montant du seuil de pauvreté ; révision de la précarité des financements de l'urgence sociale dans le prochain programme de lutte contre l'exclusion ; généralisation des conventions triennales dans ce secteur et paiement mensuel des subventions ; création d'une pénalité de retard pour toute modification tardive de subvention ; organisation du débat parlementaire prévu par la loi « exclusions » de 1998 (art. 159) ; programmation budgétaire pluriannuelle pour le secteur. C'est pourquoi, il lui demande ses intentions quant aux différentes requêtes de la FNARS Languedoc-Roussillon.

Données clés

Auteur : [M. Damien Alary](#)

Circonscription : Gard (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15177

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mars 2003, page 2318

Question retirée le : 27 avril 2004 (Fin de mandat)